



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

Exercice incendie et protection des œuvres
Cathédrale Saint-André
11 octobre 2023



les GRANDS CHIFFRES



1 000

Monuments Historiques
en Gironde



4

Sites classés par l'UNESCO
en Gironde



2 400

Œuvres protégées
en Gironde

le CONTEXTE NATIONAL

L'incendie survenu le 15 avril 2019 au sein de la Cathédrale Notre Dame de Paris a mis en exergue la vulnérabilité des établissements culturels et culturels.

Dans les semaines qui ont suivies ce tragique évènement, le Ministère de l'Intérieur a rappelé l'impérieuse nécessité de renforcer les modalités de suivi des Établissements Recevant du Public (ERP) répertoriés par le Ministère de la Culture.

L'accompagnement de ces infrastructures porte d'une part sur la réglementation incendie appliquée et d'autre part sur la réalisation de manœuvres annuelles.

Au mois de novembre 2019, un plan d'action dénommé «sécurité cathédrales» est instauré, regroupant 47 actions à mettre en œuvre par les différents acteurs associés dans cette thématique

Le 15 octobre 2020 dans le cadre du Plan de Relance, l'État engage des moyens financiers supplémentaires au profit des cathédrales.

De nouvelles actions à réaliser viennent renforcer le plan «sécurité cathédrales» au mois d'avril 2023, portant ainsi leur nombre à 58.

en GIRONDE

Avec 1 000 édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques monuments historiques et plus de 2 400 œuvres protégées, la préservation du patrimoine constitue un enjeu fort. C'est dans cette dynamique que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) accompagne les services partenaires culturels ou culturels afin de préparer une éventuelle intervention d'ampleur au sein des bâtiments et édifices culturels ou encore culturels.

En étroite concertation avec les services patrimoniaux de l'État et des collectivités, le SDIS 33 a ainsi développé une doctrine opérationnelle adaptée aux spécificités multiples de ces structures.

Cet engagement se traduit par l'organisation de visites régulières, l'élaboration d'exercices ainsi que l'acquisition de matériels d'intervention adaptés.

En effet, la lutte contre un incendie déclaré au sein d'un établissement patrimonial nécessite de réaliser simultanément aux manœuvres d'extinction, des actions de protection et/ou d'évacuation des œuvres sensibles identifiées au préalable dans le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC). 30 plans de sauvegarde ont été réalisés sur le département avec l'accompagnement du SDIS.

Le SDIS de la Gironde dispose depuis 2020 de matériels de protection des œuvres répartis sur le territoire girondins et dont l'acquisition a été cofinancée avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) (30 000 €).

Ces équipements associés à la modernisation des matériels de lutte conventionnels, tels que les bras élévateurs de 30 et 60 mètres, offrent une réponse tactique adaptée aux particularités inhérentes à ces structures historiques, culturelles ou encore culturels.

Les sapeurs-pompiers de la Gironde comptent dans leurs rangs trois techniciens de collections. Engagés sous le statut d'expert de SPV, ils apportent leurs connaissances et compétences dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, l'acquisition de matériels ainsi que dans la coordination des opérations d'extraction et de protection des œuvres en lien avec les partenaires spécialisés extérieurs.

// FOCUS SUR L'ENGAGEMENT DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ DE BORDEAUX

► 2021 et 2023 :

- 321 000€ : Installation de la détection incendie dans les combles, les tours, le buffet d'orgues et le trésor.
- 166 000€ : Mise sur organigramme de l'ensemble des portes (changement et adaptation de toutes les serrures)

► Dès 2024 :

- 710 000 € : Création de locaux à risques dans les tours nord-ouest et sud-ouest de la cathédrale Saint-André

Le PLAN de SAUVEGARDE des BIENS CULTURELS ? (PSBC)



QU'EST-CE-QUE C'EST ?

C'est un **document qui définit**, en cas d'urgence, les **priorités d'actions** sur les **biens culturels** pour **prévoir** les opérations de **déplacement** ou de **protection** sur place.



OÙ ?

Tous les établissements, **publics et privés**, dont la vocation est de conserver les œuvres (musées, archives, bibliothèques, églises, châteaux, monuments historiques et fondations).

POURQUOI ?



Parce que le **risque zéro n'existe pas !**

- Pérenniser les biens culturels et leur sécurité,
- Augmenter l'efficacité de l'intervention et la rapidité du retour à la normale,
- Diminuer les dommages et les coûts de restauration.



POUR QUI ?

Le **Plan de Sauvegarde des Biens Culturels** constitue l'**outil opérationnel** qui orientera et facilitera les décisions prises par le **commandant des opérations de secours** et le **chef d'établissement**.



PAR QUI ?

Par le **chef d'établissement** en collaboration étroite avec les **services de secours**.



QUAND ?

Avant la mise en place des œuvres et **actualisé en permanence**.

SCÉNARIO de l'EXERCICE

Le mercredi 11 octobre 2023, des ouvriers procèdent à des travaux de soudure sur la couverture du transept de la cathédrale Saint-André de Bordeaux.

A 9h00, un important nuage de fumée émane de la toiture de la cathédrale. Cette situation requiert la mobilisation de moyens importants des sapeurs-pompiers de la Gironde ainsi que la mise en sécurité des œuvres.



En cas de sinistre dans ce type d'établissement, il est impératif de mettre en place une stratégie opérationnelle visant à limiter les eaux de ruissellement susceptibles de fragiliser l'édifice. Un incendie au niveau de la toiture constitue le scénario le plus redoutable, engendrant des problématiques de propagation des flammes et de risque d'effondrement. Les voûtes, notamment présentes sur les ouvrages gothiques comme les croisées d'ogives, sont particulièrement sensibles lorsque d'importantes quantités d'eau sont projetées pour éteindre le feu. En effet, la pierre a tendance à s'effriter voire à se transformer en chaux, surtout si elle est constituée de calcaire. De plus, les planchers en bois peuvent également générer un risque supplémentaire en cas d'incendie.

D'importants travaux de rénovation des toitures visant à améliorer le niveau de sécurité incendie sont en cours depuis 2022 et se poursuivront jusque 2026. 21 % des départs d'incendie ont pour origine les travaux par point chaud, ce qui en fait l'un des risques les plus importants pour ce type d'établissement.

Parallèlement à ces chantiers, la DRAC améliore le niveau de sécurité incendie. Un système de sécurité incendie a été mis en place en 2021, des locaux de stockages coupe-feu sont prévus en 2024, le recoupement des combles le permettant sera mis en œuvre à partir de l'année prochaine.



© SDIS33 - Tous droits réservés



© SDIS33 - Tous droits réservés



OBJECTIFS de l'EXERCICE



- **Organiser le commandement d'une opération intégrant la protection des œuvres.**
- **Tester le dispositif opérationnel prévu par le SDIS sur l'établissement (Plan Etablissement REpertorié, phase de secours...)**
- **Mettre en œuvre le Plan de Sauvegarde des Biens Culturels (PSBC) et utiliser le matériel de protection des œuvres conjointement avec la DRAC.** Les objets les plus volumineux sont protégés sur place (tableaux et sculptures de grand format) à l'aide de bâches spécifiques tandis que les objets moins encombrants sont évacués par les pompiers. A la sortie de l'édifice, ils sont regroupés au sein d'une zone de transit où ils sont pris en charge par des volontaires de la DRAC et de l'association Bouclier Bleu France afin de les inventorier, d'évaluer les dégâts provoqués par le sinistre et d'envisager les traitements d'urgence à réaliser.
- **Intégrer les contraintes liées au chantier.**
- **Travailler en inter-services :** SDIS de la Gironde, DRAC, DDSP, Préfecture, Forces de l'ordre, Bouclier Bleu France, Clergé.

SERVICES MOBILISÉS

➔ PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

Le préfet de département assure la direction des opérations de secours. Il mobilise les moyens relevant de l'État, des collectivités territoriales et les moyens privés nécessaires.

Les maires avec leurs plans communaux de sauvegarde, concourent à la gestion de crise sur le territoire de leur commune sous l'autorité du préfet. En cas d'incident grave nécessitant le déclenchement du dispositif ORSEC, la préfet met en place le Centre Opérationnel Départemental et assure la direction générale des opérations de secours.

➔ DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

Service déconcentré du ministère de la Culture, la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) met en œuvre la politique culturelle de l'État en région sous l'autorité du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans le domaine patrimonial, la DRAC assure la connaissance, la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de Nouvelle-Aquitaine. Propriétaire des 10 cathédrales que compte la région, la DRAC œuvre à leur sauvegarde et à leur mise en sécurité dans le cadre d'un vaste plan dont fait partie le PSBC.

➔ SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE (SDIS 33)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) assure les missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement face aux risques, menaces et catastrophes de toutes natures, au sein du département métropolitain le plus vaste de France.

En 2022, plus de 146 000 interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers girondins : lutte contre les incendies, secours à personne, accidents de la circulation et opérations diverses (lors de phénomènes météorologiques notamment). Établissement de catégorie A (la plus élevée), le SDIS de la Gironde regroupe près de 5 000 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ainsi que 430 personnels administratifs et techniques, tous engagés quotidiennement dans la protection de ses habitants et du territoire.

➔ LE BOUCLIER BLEU

Fondé en 2001, le Bouclier bleu France a pour rôle d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel mais également de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence. Le domaine d'intervention du BbF est vaste, il concerne à la fois les monuments et les sites, les archives, les bibliothèques et les musées.

La section Atlantique de l'association le Bouclier bleu a été créée en 2014. Elle est composée de trente membres bénévoles sur la région, principalement composée de professionnels dans la conservation du patrimoine.



www.gironde.gouv.fr



www.culture.gouv.fr



www.pompiers33.fr



www.bouclier-bleu.fr



CONTACTS

Sophie BILLA

Cheffe du bureau de la
communication interministérielle

Tel : 05 56 90 60 18 / 06 07 62 05 99

Commandant Matthieu JOMAIN

Chef du service communication /
Protocole du SDIS de la Gironde

Tel : 05 56 14 12 19 / 06 82 64 33 72

Manuela BAZZALI

Responsable de la Communication
Direction régionale des Affaires
culturelles de Nouvelle-Aquitaine

Tel : 05 57 95 02 56 / 06 12 69 06 44